



santé au travail en limousin



S1

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Public : Tout salarié peut devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail

Programme :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail
- Identifier les dangers encourus par la victime, le secouriste et les témoins de l'accident
- Mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident
- Alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires
- Etre capable d'examiner la personne victime d'un accident, et d'effectuer les gestes de secours appropriés
- Surveiller l'évolution de l'état de la victime dans l'attente des secours
- Etre capable de transférer ses compétences de SST au profit de la santé et sécurité au travail
- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires
- En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. (Prévention et secours)
- Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des compétences sont acquises

Durée : 14 heures

Nombre de stagiaires : 10 personnes, inter ou intra-entreprises

Validité du certificat : 24 mois

Recyclage : OUI

Pour tous renseignements et/ou inscription, contactez le service Formation STL Limousin :

- Par téléphone : 05.55.20.75.30
- Par mail : formation@stlim.org





santé au travail en limousin



S2

MAC Sauveteur Secouriste du Travail

Public : Sauveteur Secouriste du Travail

Pré-requis : Etre titulaire du certificat SST

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Objectifs :

- Maintenir et actualiser ses compétences de Sauveteurs Secouriste du Travail.

Programme :

- Tour de table pour relater les diverses expériences vécues. (secours et prévention)
- Actualisation de la formation liée aux modifications du programme (technique / administrative)
- Révision des gestes d'urgence (pratique)
- Evaluation certificative individuelle

Durée : 7 heures

Nombre de stagiaires : 10 personnes, inter ou intra-entreprises

Validité du certificat : 24 mois

Recyclage : OUI

ATTENTION : Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

Pour tous renseignements et/ou inscription, contactez le service Formation STL Limousin :

- Par téléphone : 05.55.20.75.30
- Par mail : formation@stlim.org

